



Langues et Littératures

Revue du Groupe d'Etudes Linguistiques et Littéraires

N° **19**

Janvier 2015

Maquette: M. BA

UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS

B.P. 234, SAINT-LOUIS, SENEGAL

ISSN 0850-5543

LANGUES ET LITTÉRATURES

Revue du Groupe d'Etudes Linguistiques et Littéraires (G.E.L.L.)

B.P. 234 Saint-Louis (Sénégal) – Tél. (221) 961 22 87 – Fax 961 18 84
Courriers électroniques: boucamara2000@gmail.com ou naedioba@yahoo.fr

Compte Chèque Postal n°09553-A Saint-Louis, Sénégal
Directeur du G.E.L.L.: Pr Boubacar CAMARA

COMITE SCIENTIFIQUE ET COMITE DE LECTURE

Begong Bodoli	BETINA (UGB, Sénégal)	Locha	MATESO (France)
Boubacar	CAMARA (UGB, Sénégal)	Maweja	MBAYA (UGB, Sénégal)
Mamadou	CAMARA (UGB, Sénégal)	G. Ossito	MIDIOHOUAN (Bénin)
Mosé	CHIMOUN (UGB, Sénégal)	Pius Ngandu	NKASHAMA (USA)
Moussa	DAFF (UCAD, Sénégal)	Fallou	NGOM (USA)
Alioune	DIANE (UCAD, Sénégal)	Albert	OUEDRAOGO (B.Faso)
Cheikh	DIENG (UCAD, Sénégal)	Sékou	SAGNA (UGB, Sénégal)
Samba	DIENG (UCAD, Sénégal)	Oumar	SANKHARE (Sénégal)
Dieudonné	KADIMA-NZUJI (Congo)	Ndiawar	SARR (UGB, Sénégal)
Mamadou	KANDJI (UCAD, Sénégal)	Aliko	SONGOLO (USA)
Baydallaye	KANE (UGB, Sénégal)	Omar	SOUGOU (UGB, Sénégal)

COMITE DE RÉDACTION

Administrateur	Badara	SALL
Rédacteur en Chef	Mamadou	BA
Directeur de publication	Birahim	DIAKHOUMPA
Secrétaire de rédaction	Lamarana	DIALLO
Trésorier	Banda	FALL
Chargé de la communication	Kalidou	SY

Copyright: GELL, Université Gaston Berger de Saint-Louis, 2015

ISSN 0850-5543

Sommaire

« ANTI », entre négation et préfixe transformateur de catégorie	5
Cheikh NDIAYE	
La morphologie des idéophones en Baoulé, langue Kwa.....	19
Emmanuel KOUAME YAO	
Machine Translation versus Human Translation: a Study Based on Camara Laye's <i>L'Enfant Noir</i>	31
Rissikatou MOUSTAPHA BABALOLA	
L'absence de débat public sur le conflit en Casamance : Le talon d'Achille du processus de paix.....	45
Moustapha GUEYE	
Etude microstructurale des différents constituants de la chaîne syntaxico-sémantique dans le système comparatif	61
Khadimou Rassoul THIAM	
L'écriture de la transgression dans <i>The House Gun</i> de Nadine Gordimer.....	79
Kasimi DJIMAN	
L'identité en ruines : mobilisation d'un espace amnésique	91
Raghda SAAD	
Quête et consommation du « cru » et du « cuit » : analyse d'un aspect de la métaphorisation de la nature et de la culture dans <i>Le Roman de Renart</i>.....	113
Jacques Raymond Koffi KOUACOU	
Regard critique sur des approches et méthodes d'enseignement de la traduction... 	133
Mor Penda DIONGUE	
“I don't know nobody name Jesus”: Jim Casy's Journey from Christianity to Transcendentalism in <i>The Grapes of Wrath</i>.....	149
Komi BEGEDOU	
De l'expression du baroque chez les nouveaux romanciers africains : une étude de <i>La vie et demie</i>, de <i>Place des fêtes</i> et de <i>Verre cassé</i>.....	163
Martin Dossou GBENOUGA	
Notes de Lecture.....	183
Ndèye Maty PAYE	

« ANTI », entre négation et préfixe transformateur de catégorie
Cheikh NDIAYE*

Résumé

L'intérêt du morphème « anti » réside dans sa bivalence qui fait de lui un « préfixe » particulier. En effet, en plus de la charge négative qu'il porte et qu'il affecte au mot radical, il a une singularité jusque là non reconnue aux autres formes de préfixes : c'est celle de changer la classe grammaticale du mot auquel il se joint. Toutefois, il importe de noter que ce changement n'est pas complet, vu les insuffisances notées dans son fonctionnement morphosyntaxique

Mots clés : « anti », négation, préfixe, opposition, affixation, dérivation impropre, antinomie.

Abstract

The interest of the morpheme “anti” lies in its bivalence, which makes of it a particular “prefix”. In fact, besides the negative meaning it conveys and which it gives to the stem, it has a specificity that differentiates it from the other types of prefix. This specificity consists in the fact that it changes the grammatical category of the word to which it is attached. It is necessary, however, to note that this change is not complete, given the inadequacies that have been noticed in its morphosyntactic functioning.

Keywords: “anti”, negation, prefix, opposition, affixation, improper derivation, antinomy, hybrid.

Introduction

Jacques CELLARD, dans son ouvrage intitulé *Les racines grecques du vocabulaire français*, a fait l'observation suivante sur le terme « anti » :

« Comme premier élément d'un nom composé (avec ou sans trait d'union) ; « anti » est aujourd'hui autonome en français et précède n'importe quel nom ou

* Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal

adjectif si le sens s'y prête ». Ainsi il peut avoir une connotation spatiale (sens positif) et avoir le sens de : *en face de, devant, avant* etc.... (antichambre)

Par contre, il peut avoir un sens négatif (et c'est le sens qui semble dominer) et traduire une opposition, une action, ou un instrument contre quelque chose ou quelqu'un.

I-Formation morphologique

L'autonomie du terme « *anti* » ne lui confère pas une classe de mot précise. Il ne peut pas assurer une fonction syntaxique à lui seul. Pourtant, il serait imprudent de le désigner, de manière catégorique, par préfixe sans pour autant lui trouver des arguments valides qui lui confèrent une telle nomination, même si les grammairiens semblent unanimes sur son caractère préfixal.

De ce point de vue, sa formation ne peut se faire que par une combinaison avec d'autres termes et avec lesquels il forme un terme fonctionnel unique, comme le fonctionnement de tout affixe. Rappelons que l'affixe est un morphème non autonome, entendons par là qu'il ne fonctionne jamais à lui seul dans la langue avec le statut de mot, qui s'ajoute à un mot préexistant ou au radical de celui-ci pour former un mot nouveau.

L'étude de son principe de formation révèle deux cas de figures : une formation par juxtaposition et une formation par substitution qui sont toutes des cas d'affixation.

I-1 Par juxtaposition

« *Anti* » se juxtapose au terme concerné. Il prend alors la forme d'une préposition formant avec ce terme un adjectif ou un substantif.

Exemples :

Adjectif :

« les forces fédérales russes qui affirment mener en Tchétchénie une opération antiterroriste sont harcelées en permanence par la guérilla alors que les opérations militaires d'envergures sont terminées. »

Substantif

« Ces antihéros ont été blanchis même s'ils ont eu l'outrecuidance d'affirmer haut et fort qu'ils ont été des prédateurs impénitents »

Par ailleurs « *anti* » peut fonctionner avec un adverbe. Même si notre corpus est indigent à ce propos, le terme « *anticonstitutionnellement* » est une formation adverbiale attestée.

La remarque qu'il convient de faire à ce niveau est que dans ces cas précis, les termes de base peuvent fonctionner chacun comme un élément lexical indépendant.

Exemples : *antiterroriste* → *terroriste*
 Antihéros → *héros*
 Anticonstitutionnellement → *constitutionnellement*

Ce type de formation se limite alors à ces trois classes de mots. Autrement dit, « *anti* » ne fonctionne pas avec un verbe, encore moins avec les autres classes tels que les pronoms.

I- 2 Par substitution

Il arrive des cas où le terme de base ne dispose pas d'une indépendance lexicale en français moderne. Autrement dit il ne peut pas fonctionner de manière autonome. C'est le cas des termes « *biotique* » ; « *pathie* » ; « *pathique* ». A coup sûr, « *anti* » ne s'est pas directement joint à ces termes car ils n'expriment aucune réalité abstraite ou concrète si on ne remonte pas à l'étymologie, ce qui n'est pas l'objet de cette étude.

Or le morphème « *anti* » est censé nier ou instaurer une opposition ou une contrariété face au terme sur lequel il se fixe. Dès lors, le principe de fonctionnement doit être recherché ailleurs et nous allons nous aider de l'analyse morphosémantique pour le retrouver.

Nous savons de manière évidente que le morphème « *anti* » exprime une antinomie, mais dans ces cas de figure il reste à déterminer s'il instaure l'antinomie vis-à-vis de la base ou vis à vis d'un morphème positif comme le préfixe « *sym* » dans « *sympathie* » ou d'un morphème négatif comme « *a* » dans « *abiotique* ».

La dernière hypothèse semble plus facile à défendre car opposer « *antipathie* » à « *sympathie* » revient simplement à opposer les deux préfixes dans la mesure où la base leur est identique

La substitution dont nous parlons découle alors du rapport d'opposition entre des préfixes adjoints à un même terme.

Nous tombons, de ce point de vue, sur une sorte de processus en ce qui concerne le fonctionnement du morphème « *anti* » car il s'est d'abord opposé à un préfixe dont il a fini par prendre la place avant de s'opposer à la base. Nous avons une double opposition exprimée de manière implicite.

La même démonstration convient au terme « *antibiotique* », à cette différence que le morphème « *anti* » s'y oppose à un morphème déjà négatif « *a* » car « *abiotique* » exprime l'impossibilité d'une vie dans un milieu donné. Le morphème « *anti* » est venu annuler une telle situation en s'opposant non à « *abiotique* » mais à ce qui pourrait provoquer un tel état de fait et qui est symbolisé par le préfixe négatif « *a* ».

Mais comme nous venons de le voir, quelle que soit la procédure, nous avons dans ces cas précis deux négations successives : celle portant sur le préfixe et qui est celle là même qui finit par porter sur le terme de base.

Pour conclure cet aspect morphologique nous dirons que quelque compliqué que puisse apparaître parfois ce principe de formation, il ne relève que de l'affixation.

En outre, le morphème « *anti* » peut assumer des fonctions morphosyntaxiques :

II- Fonctionnement morphosyntaxique de « *anti* »

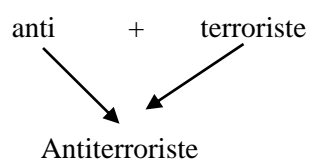
Il s'agira, à ce niveau, d'étudier le rapport du morphème « *anti* » avec les termes de base sur lesquels ils se fixent pour voir les différents changements qu'il peut entraîner. Nous avons deux types de fonctionnement.

II-1 Fonctionnement donnant des classes identiques

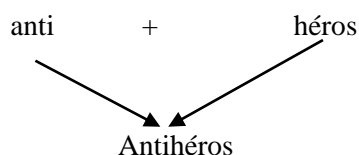
Ce type de fonctionnement concerne trois classes de mots.

Il s'agit des adjectifs, des substantifs et des adverbes en « ment » qui conservent leurs classes malgré l'adjonction du morphème « *anti* ».

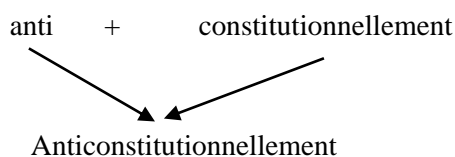
a-1 « anti » + adjectif → **adjectif**



a-2 « anti » substantif → **substantif**



a-3- « anti » + adverbe → **adverbe**



Le morphème « *anti* », comme on le remarque n'a aucune influence sur ces catégories de mots ; il est neutre sur leur classement.

II-2 Fonctionnement donnant des classes différentes

Pour l'étude d'un tel fonctionnement nous allons étudier la distribution ou les correspondances syntaxiques de « *anti* » et du terme négatif global.

Etudions les exemples suivants :

- 1- « Alioune Sow appelle à un front anti-mondialisation. »
- 2- Un 15 août sain et sans drogue. C'est le thème que le centre de sensibilisation et d'information CSID Jacques Chirac de Thiaroye compte vulgariser le 15 août à Saint Louis. Pour une meilleure prévention, il s'agit d'une campagne antidrogues.

II-3 Distribution du morphème « anti »

Il ne s'agit pas exactement d'équivalences paradigmatiques entre « *anti* » et les expressions que nous allons citer mais de relations paraphrastiques

- Un front	anti contre la pour contrecarrer la pour s'opposer à la pour arrêter la	} mondialisation
------------	---	------------------

- Une campagne	anti contre les pour contrecarrer les pour s'opposer aux pour arrêter les	} drogues
----------------	---	-----------

Une telle analyse montre que le morphème « *anti* » est l'équivalence de différentes paraphrases exprimant une « action contre ».

II-4 Distribution du terme résultant de la combinaison

Un front	{ antiraciste / raciste antimondialisation /* mondialisation (changement de classe) anticommuniste / communiste
----------	--

Une campagne { antifasciste
antidroque /* drogue (changement de classe)
antiraciste / raciste

Le mot composé résultant de la combinaison a la distribution d'un adjectif épithète, d'une subordonnée relative, d'un complément du nom ou d'une apposition.

Dans le cas de nos deux exemples, les « adjectifs » « *antimondialisation* » et « *antidroques* » peuvent assumer chacun la fonction d'adjectif épithète ou mis en apposition.

Par une méthode de substitution, essayons de voir si les termes de bases constitutifs de ces adjectifs peuvent avoir la même distribution ou assumer les mêmes fonctions syntaxiques, d'autant plus qu'ils disposent chacune d'une aptitude lexicale.

Un front { antimondialisation
*mondialisation

Une campagne { antidroques
* Drogues

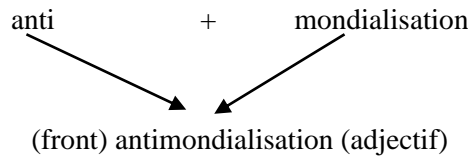
Même si « *mondialisation* » et « *drogues* » sont des termes autonomes jouissant d'une aptitude lexicale ils ne partagent par la distribution des termes représentant leurs négations par « *anti* », ils ne peuvent pas remplir les mêmes fonctions syntaxiques.

Un tel état de fait est suffisamment pertinent pour autoriser à dire que « *anti* » a sans doute agi sur la classe du terme de base en la transformant. Nous avons un cas

de dérivation impropre. C'est ce qui justifie l'inadéquation des deux termes opposés sur un même paradigme comme l'aurait permis un autre préfixe négatif.

Exemple : *un enfant content / mécontent.*

Nous aboutissons à la conclusion selon laquelle il existe un fonctionnement morphosyntaxique de « *anti* » donnant des classes différentes : d'une classe A, on aboutit à une classe B



Un tel aboutissement nous met en face d'une autre ambiguïté, celle de classer « *anti* » dans les préfixes ou dans les prépositions.

Déjà le *Larousse du français contemporain*, en parlant de la préfixation, s'oppose au rôle de transformateur de classe de « *anti* », pour celui qui le considère comme préfixe car il affirme : « la préfixation n'a jamais pour résultat de faire changer un mot de classe grammaticale ».

La préfixation serait alors sans effet sur la classe des termes. Toujours est-il qu'il devient difficile ou illogique de refuser au morphème « *anti* » son statut de préfixe, tout comme on ne peut pas nier sa distribution prépositionnelle.

Nous dirons alors que « *anti* » est un morphème qui a la morphologie d'un préfixe et la distribution d'une préposition ou d'un syntagme prépositionnel, exprimant dans tous les cas une négation oppositionnelle.

III - Autres caractéristiques morphosyntaxiques de « *anti* »

III-1 L'accord en genre et en nombre

Quand bien même on accorderait au terme « *anti-x* » la classe adjectivale, l'accord en genre et en nombre pose à son tour problème, dans certains cas.

III-2 L'accord en genre

La formation négative résultant de la combinaison du morphème «*anti*» avec la base n'a de caractéristiques adjectivales que la distribution et partant la fonction syntaxique.

Exemples :

« Selon la nouvelle réglementation antitabac (...) la fumée de cigarette, de pipe et de cigare est classée dans la même catégorie que les produits dangereux comme l'amiante »

« Tout marquait le départ précipité des Talibans. On pouvait voir des plats encore remplis, des caisses de munitions, des mortiers, des mines antichars... »

Dans ces deux exemples comme dans d'autres, nul ne peut concevoir un accord au genre féminin qui est celui des substantifs auxquels se rapportent les termes supposés épithètes.

<i>La réglementation</i>	}	<i>antitabac ;</i>	}	<i>des mines</i>	}	<i>antichars</i>
<i>Un contrôle</i>				<i>des canons</i>		

Le genre du terme auquel se rapporte l'épithète n'a aucune influence sur le genre de ce dernier. L'explication peut relever de deux ordres.

D'une part l'invariabilité de ces termes peut être due au fait que le terme de base qui doit porter la marque d'accord garde en partie ses caractéristiques substantivales surtout quand nous l'analysons en fonction de la distribution de «*anti*» qui implique implicitement l'emploi d'une préposition et d'un déterminant devant le terme de base, ce qui lui confère de manière sous entendue une classe substantivale.

D'autre part, avec des termes comme « *tabac* », même si on fait abstraction de son caractère substantival implicite, toute marque de genre relevant d'une tentative d'accord produirait un néologisme car la langue ne lui connaît aucune autre forme de variation en genre, sous quelque apparence que ce soit.

Quant aux termes en « *ion* », ils sont déjà au féminin en portant le genre de leur base. Cependant, cette marque ne justifie nullement la règle d'accord à ce niveau, car on sent toujours le besoin d'accorder le terme au féminin, comme dans l'exemple suivant :

« *Une opération anti-agression* »

III-3 L'accord en nombre

Dans le même ordre d'idées, l'accord en nombre se fait au mépris de toute règle syntaxique.

Exemple :

« *...il s'agit d'une campagne antidrogues.* »

Dans cet exemple, l'accord en nombre de « *antidrogues* » ne peut nullement se justifier par une relation syntaxique. Car le terme s'accorde avec un terme qui est au singulier (campagne).

Si justification il y a, elle proviendrait de la morphosémantique de « *anti* » (contre + déterminant pluriel), comme nous venons de le voir avec l'accord en genre.

Le locuteur a du accorder le terme « *antidrogues* » selon son équivalence prépositionnelle (*contre les*) qui peut autoriser l'emploi d'un déterminant au pluriel, ce qui implique par conséquent l'accord du terme au pluriel.

Une campagne { anti } drogue
 { contre les }

Par ailleurs, la langue scientifique foisonne d'exemples de ce type où l'accord en nombre ne se justifie pas.

Crème antirides, gilet anti-radiations, médicament antiacides,...

III-4 Etude des positions

L'étude des adjectifs provenant de la transformation substantivale par « *anti* » nous montre que nous sommes en présence d'une autre particularité qui confère à « l'adjectif » supposé une position fixe.

Exemple :

Un front anti-mondialisation

** Un anti-mondialisation front (agrammaticale)*

Une campagne anti-drogues

**Une anti-drogues campagne (agrammaticale)*

Une campagne anti- raciale

**Une anti- raciale campagne (agrammaticale)*

Nous constatons que le terme négatif, quoiqu'il assume la fonction épithète, ne peut pas précéder le terme qu'il qualifie sans produire une agrammaticalité. Il n'a qu'une position unique.

Avant de terminer cette étude, nous ferons brièvement la remarque selon laquelle les adverbes d'intensité ou de comparaison sont incompatibles avec ces « adjectifs », comme l'illustrent les exemples suivants :

**Un front trop/très mondialisation*

**Une campagne trop/très antidrogues*

**Des mines plus antichars que des canons*

Ces différentes caractéristiques montrent la complexité du comportement de ces « adjectifs ». Il en découle aussi la difficulté à déterminer de manière absolue la classe du terme résultant de cette négation qui, occupant la distribution d'un adjectif épithète, qualifie le terme auquel il se rapporte, à l'image de tout adjectif épithète.

En plus, à travers les différentes études que nous en avons faites, il apparaît que son comportement adjectival se limite à la distribution qui d'ailleurs ne lui confère qu'une place unique et à son rôle de qualificatif.

Vu les défauts et les manquements dont souffre ce terme hybride que nous avons jusque là appelé adjectif, nous lui attribuerons la nomination d'adjectif défectif.

V- Aspects sémantiques

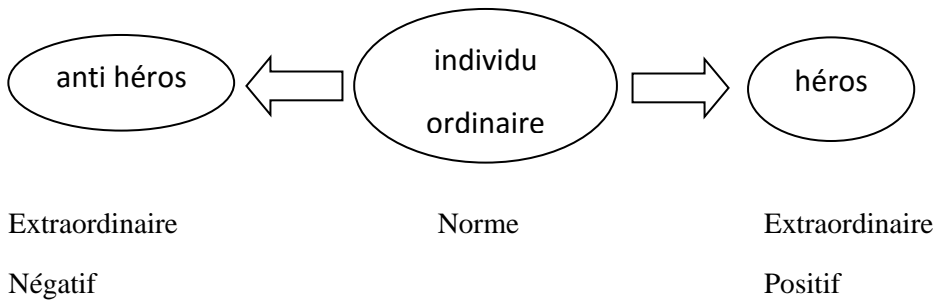
« *Anti* » est avant tout un transformateur de sens. Sa seule adjonction à un terme lui confère un sens négatif. Néanmoins, le sens de cette négation peut comporter diverses nuances que nous tenterons de répertorier :

- le préfixe « *anti* », si on peut l'appeler ainsi, peut exprimer un obstacle à une action concrète en instance pour contrecarrer un phénomène. Dans « *antiterroriste* », le sens négatif ne porte pas sur le substantif « *terroriste* » ni sur son référent humain mais sur ses ambitions et la philosophie qui y est attachée.

Nous dirons alors qu'il porte sur l'axiologie, c'est-à-dire l'idéologie et les ambitions du terroriste : « le *terrorisme* »

- le morphème « *anti* » peut être l'expression d'une hostilité, d'un sentiment de haine si le référent a des traits humains comme dans un adjectif exprimant la nationalité (*anti-français, anti-israélien*).

- « *Anti* » peut permettre de poser une sorte de contre modèle et, partant, une opposition de valeur (*anti héros*). Avec ce terme, « *anti* » n'annule pas l'existence ; il ne pose pas non plus un obstacle en face de héros. Mais il installe une contrariété, une opposition de valeurs situées de part et d'autre d'une moyenne qui est implicitement posée et reconnue comme une sorte de norme ou de cas ordinaire.



Néanmoins, si le terme de base est négatif, on observe l'effet contraire, car dans ce cas, « *anti* » donne au terme un sens positif en annulant la première négation.

Enfin, « *anti* » peut avoir le sens d'une opération, d'un processus contre un autre processus. Cet emploi se rencontre principalement dans le lexique scientifique.

Cheikh NDIAYE

Exemple : crème « *antirides* » ; médicament « *anti-venin* ».

Ainsi dans « *antirides* », le terme « *anti* » semble porteur d'un aspect car il traduit une réaction non brève mais aussi non immédiate. C'est un processus qui va à l'encontre d'un autre. Il existe alors une sorte de contre réaction. Il peut aussi être potentiel car son usage pratique ne relève pas d'une nécessité absolue ; il répond à des besoins précis.

Conclusion

Sans prétendre cerner le fonctionnement du morphème « *anti* », nous retiendrons essentiellement sa complexité qui fait qu'on ne puisse pas lui trouver une classification absolue. Il dérange et perturbe la morphologie des termes par une sorte de dérivation incomplète.

Si, jusque là, la préfixation ne fait pas changer de classe comme en témoigne le Larousse, il faut oser dépasser cette règle en lui reconnaissant désormais une exception, ou bien accepter, toujours (aveuglément) la neutralité de préfixes sur les classes de mots et alors dénier à « *anti* » son statut de préfixe, toutes choses qui soulèvent des contradictions vis-à-vis de ses différents fonctionnements.

Pour être prudent à ce sujet, nous dirons que « *anti* » est un morphème qui a la morphosyntaxe d'un préfixe et l'équivalent de paraphrases exprimant un sémantisme commun de négation oppositionnelle.

Bibliographie

- Barnicaud, G et al. « Le problème de la négation dans diverses grammaires françaises » « Langage n°7 1967
- Cellard, Jacques. *Les racines grecques du vocabulaire français*. Louvain La Veuve, 1998 collections entre guillemets.
- Dagneaud, Robert. *Le vocabulaire grammatical*. Paris : sédes, 1965.
- Giermack-Zielinksa, T. : « Les adjectifs antonymes. Statut logique et interprétation sémantique » « Langage » n°89, 1988.
- Grevisse, Maurice. *Le Bon usage .Grammaire française* ; 12ème édition refondue par André Gosse ; deuxième tirage. Duculot, 1998.
- ----- . *Précis de grammaire française*. Duculot, 30ème édition, 1995.
- Larrivée, Pierre. *L'interprétation des séquences négatives : portée et foyer des négations en français*. Collection Champs linguistiques, Duculot, 2001.

Langues et Littératures - N°19 - janvier 2015

- Morel, M A. « Remarques sur l'emploi de la négation et de la coordination dans les structures comparatives consécutives et concessives ». *Revue internationale de lexicologie et de lexicographie (RILL)*, 37 Besançon, 1980 II.
- Winter, A. « Substantivation et lexicalisation des adjectifs antonymiques dans les catégories des noms d'animés » *RILL* 37 Besançon, 1980 II.
- Willems, D. « Syntaxe morphosyntaxe et sémantique des verbes dérivés ». *RILL*, 35 Besançon, 1979 II.